
Nombre de membres**en exercice:** 15**Présents :** 13**Votants:** 15**Séance du 15 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le quinze octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de Christophe RANDE , Maire

Sont présents: Christophe RANDE, Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joel LABURTHE, Elodie MARTIN, Christophe LENCAUCHEZ, , Leny MAYORAL, Veronique BOURGEOIS - RANDE, Regis BENVENUTO, Patrick DUBOS, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Gilles BIBE

Représentés: Audrey TORRENT par C. RANDE ; Patrick DUBOS par M. DOREY

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Muriel ARRIVETS-LAFFARGUE

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- 2/ Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire
- 3/ Compte-rendu des différentes commissions , réunions et groupe de travail :
 - commission municipale : ressources humaines
 - commission du centre communal d'action sociale
 - réunion du Sivom du bassin versant du Midour et de la Douze
 - information sur la mise en place d'un marché hebdomadaire
- 4/ Délibération Modificatives de crédits N°1
- 5/ Délimitation du secteur de mise en oeuvre du Droit de Prémption Urbain
- 6/ Avenant au Contrat de l'assistante d'enseignant en école maternelle concernant la durée hebdomadaire de travail
- 7/ Questions et informations diverses

1/ Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le groupe minoritaire émet une réclamation : leur argumentaire sur le projet de maison médicale n'a pas été suffisamment développé. Christophe Rande explique que sa volonté initiale était de répondre favorablement à la demande d'insertion du texte de la minorité mais que cela n'a pas été possible. En effet Alain Dupuy précise que tous les points abordés dans le texte, fourni postérieurement au conseil , n'avaient pas été débattus en séance . La minorité n'est pas d'accord.

Le Maire met fin au débat en disant qu'il réfléchira à la façon de présenter les débats de la minorité au sein du conseil municipal. Le compte-rendu est approuvé par 10 voix favorables et 5 voix contre.

2/ Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire par Alain Dupuy

La structure de la Communauté de Communautaires se compose de trois parties :

-Service Enfance jeunesse dirigé par Yannick SAUBADU (au sein duquel Gilles Bibé exerce la fonction de chargé de coopération territoriale)

Celui-ci met l'accent sur son rôle d'accompagner les élus dans les domaines de la parentalité, le handicap et l'environnement , avec le projet de faire labelliser un éco-centre .

- la voirie , dirigée par Thierry Duprat . Le budget est de 800.000 € (avec une part importante dévolue aux ponts,et , cette année, le projet d'achat d'une mini-pelle)

- le Centre Intercommunal d'Action Sociale, dirigée par Mme Libournet. Il existe, dans ce service, des problèmes de plusieurs ordres : de relation entre agents, de fonctionnement et d'équilibre financier (déficit de 500000€)

Deux nouveautés dans la communication : la mise à jour du site internet en sommeil depuis 5 ans

et l'édition d'un bulletin d'information.

3/Compte-rendu de la Commission Ressources Humaines par Joel Laburthe

Pendant cette mandature il faudra songer aux remplacements liés aux départs en retraite d'un ou de deux agents.

Par rapport au départ à la retraite d'un agent, un tuilage de 6 mois est prévu.

Joel Laburthe évoque la question des primes pour les employés : une indemnité mensualisée (versée après la tempête de 2009) pour laquelle il n'est pas envisagé de modification , une indemnité versée annuellement (le CIA) de 50 € brut. La commission propose de passer de 50 € à 100 € selon la motivation et l'implication de chacun. La commission propose aussi de faire un cadeau de fin d'année pour les agents, sous forme de paniers ou de bons d'achat dans les commerces locaux. Christophe Lencachez pense qu'il sera difficile d'évaluer chaque agent car aucun ne fait le même travail. Gilles Bibé répond que ce sera lié à la notation. Leny Mayoral ajoute que l'absentéisme peut être pris en compte, comme c'est le cas dans le privé.

A la fin du mandat, La Poste ne remboursera plus le salaire de l'agent d'accueil postal . Il faudra donc intégrer cette nouvelle charge aux dépenses.

En 2021, devra être défini un profil de poste dans le cadre d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) . Ce recrutement est destiné à aider (et non à remplacer) le personnel technique en place en créant un emploi de 20 heures hebdomadaires, aidé par l'Etat.

Est évoqué, par Michele Dorey , la création d'un compte épargne temps.

A la question d' Elodie Martin demandant si la mise en place d'un PEC est limité à un par commune, il est répondu que non.

Compte-rendu de la commission du centre communal d'action sociale

présenté par Michelle Dorey

Les différentes priorités du CCAS sont :

Recenser toutes les personnes vulnérables ou en situation de précarité . Leur adresser une lettre en fin d'année pour proposer les services de la mairie.

Rappeler aux gens dans le bulletin municipal qu'ils ont la possibilité de se faire vacciner

Un artisan habitué à d'effectuer les démarches pour l'isolation des combles à 1 € se propose de faire une réunion d'information.

Christophe Rande ajoute que tous ceux qui connaissent des personnes vulnérables ou en situation de précarité peuvent les inviter à se rapprocher de la mairie .

- réunion du Sivom du bassin versant du Midour et de la Douze

compte rendu par Philippe César

27/09/2020 :Réélection du Président Michel CHANU , agriculteur à AIGNAN.

Ce syndicat regroupe 19140 habitants, et a pour but de défendre les intérêts des agriculteurs par rapport au ruissellement et aux inondations .

A été posé le problème pour les agriculteurs irrigants qui n'auront bientôt plus le droit de pomper dans la Douze ou le Midour.

08/10/2020 : La création de retenues d'eau à la sortie des stations d'épuration pour pallier la probable interdiction de pompage dans les cours d'eau a été évoquée.

- Information sur la mise en place d'un marché hebdomadaire

Christophe Rande a présenté le lancement du marché dominical , le 11 octobre dernier.

Selon les directives en vigueur actuellement, le marché est autorisé, dans le respect des distances de sécurité,

avec port du masque et sens de circulation obligatoires.

Michèle DOREY pose la question de savoir si on conserve un rythme hebdomadaire, car cela fait beaucoup à son goût. Leny Mayoral affirme que, selon lui, la régularité est importante. Il ajoute qu'il va contacter un marchand de bières.

Michèle DOREY veut contacter un vendeur de plats asiatiques présent à Bougue. Elodie MARTIN souhaite établir un règlement de marché. Pas de droit de place pour l'instant. Mais dans un souci d'équité, il faudra mener une réflexion visant à harmoniser les droits d'occupation du domaine public.

Deux dates sont données pour information :
manoeuvre décoration du village le 28 /11/2020
Marché de Noël le 20/12/2020

4/ Délibération Modificatives de crédits N°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	9866.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-14866.00	
722 (042)	Immobilisations corporelles(correction travaux en régie)		-5000.00
TOTAL :		-5000.00	-5000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2152	Installations de voirie (bancs cimetière)	2592.00	
2183	Matériel de bureau et informatique	1000.00	
2188	Autres immobilisations corporelles (friteuse +aspirateur feuilles)	6274.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		9866.00
TOTAL :		9866.00	9866.00
TOTAL :		4866.00	4866.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus, par 15 voix favorables.

5/ Délimitation du secteur de mise en oeuvre du Droit de Prémption Urbain

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-24 et L 2122-22, 15° ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;

Vu la carte communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 2 juillet 2009 et par le Préfet le 21 août 2009

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17-09-2020 donnant délégation au maire pour exercer au

nom de la commune le droit de préemption urbain ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17-09-2020 instituant le principe du Droit de Préemption urba in sur la Commune d'ESTANG

Considérant qu'il convient de préciser les secteurs qui seront soumis au droit de préemption urbain

Après en avoir délibéré ,

Le conseil municipal

Par 15 voix pour,

Décide d'instituer un droit de préemption urbain sur un secteur comprenant les parcelles suivantes :

- parcelles situées en agglomération (village et Côte de Peyré, Monge, Haget, Guillemans, Manaout) inscrites en zones ZC1 et ZC2 formant une continuité géographique
 - parcelles situées en périphérie proche du village , lieu-dit Manauton , inscrites en zone ZC2,
 - parcelles situées en périphérie proche du village, lieu-dit Pignay inscrites en Zone ZC2
 - parcelles situées en périphérie proche du village, lieu-dit Mallepague inscrites en Zone ZC2
 - parcelles situées en sortie de Village , lieu-dit La Ribère, inscrites en zone ZA de la carte communale,
- dont le périmètre est précisé au plan ci-annexé.

Rappelle que le maire possède délégation du conseil municipal pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain.

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, qu'une mention sera insérée dans deux journaux dans le département conformément à l'article R 211-2 du code de l'urbanisme, qu'une copie sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R 211-3 du code de l'urbanisme.

Dit qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L 213-13 du code de l'urbanisme.

6/ Avenant au Contrat de l'assistante d'enseignant en école maternelle concernant la durée hebdomadaire de travail

Le Maire expose :

Par délibération du 17 septembre dernier, a été décidé d'augmenter de 3 heures par jour le temps de travail de Aline Aubert, assistante d'enseignant en école maternelle.(soit de 13h30 à 16 H30)

Il est rappelé que son temps de travail initial est 8h30- 12 heures pour la Commune et 16h30- 18h30 pour la Communauté de Communes du Grand Armagnac

S'agissant d'une augmentation supérieure à 10 % de son temps de travail initial , la saisine de la Commission Technique Paritaire est recommandée.

Dans cette attente, nous fonctionnons en heures complémentaires , à raison de 2 heures par jour .

La commission municipale « Ressources Humaines » a préconisé de fonctionner sur la même base jusqu'au 31/12/2020 et d'interroger le conseil municipal sur ce qu'il convient de décider à partir du 01-01-2021, avant de saisir la CTP .

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide ,par 15 voix favorables, de suivre les préconisations de la commission.

7/ Questions et informations diverses

Détériorations causées par les pigeons à l'église ; plusieurs actions seront menées de front : fermer les meurtrières afin d'empêcher l'intrusion des volatiles et refaire appel à une entreprise de régulation des pigeons.

Surpopulation de chats errants en ville haute : se mettre en contact avec une association à Nogaro qui stérilise les chats.

A l'ordre du jour d'un prochain conseil sera abordée la démolition de certains bâtiments situés en ville haute, dans un but de réhabilitation.

Véronique Bourgeois-Rande se réfère à la lettre du conseil municipal d'octobre 2020 et demande s'il y a un projet en cours concernant le bâtiment de l'Ancienne Mairie. Christophe Rande répond que non , pas pour l'instant , mais qu'une réflexion est menée pour dédier l'ancien atelier municipal à des expositions pour en faire un lieu culturel.

Afin d'améliorer la communication, un relooking du site devra être effectué ainsi qu' une mise à jour hebdomadaire en mettant en avant les dates de réunion de conseil municipal , les comptes-rendus de commission .

Michèle Dorey demande s'il y a des pistes pour le remplacement du médecin. Alain Dupuy répond que des courriers ont été envoyés à toutes les instances concernées (ordre des médecins, ARS, députés , sénateurs notamment) ainsi qu'au magazine de la santé sur la 5. Il ajoute qu'il prévoit d'en parler avec Philippe BEYRIES , Président de la Communauté de Communes.

Michèle Dorey demande s'il y a des réponses écrites concernant les subventions pour la Maison Médicale. Joel Laburthe répond que non, pas encore, mais que la commission DETR est en novembre.

Alain Dupuy présente le programme de réfection de voirie dans le village, avec une nouvelle technique : l'enrobé projeté pour un coût de 3600 € hors taxes la journée

Michèle Dorey rapporte des rumeurs selon lesquelles le Cabanot pourrait devenir un café associatif , un refuge de migrants. Christophe Rande répond qu'il n'y a pas de projet pour l'instant et qu'il est favorable au maintien de Delicatessen en cet endroit.

Joel Laburthe ajoute qu'il reste six mois avant l'échéance du bail.

Le prochain conseil se tiendra le 19 novembre 2020 à 20h30 .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.